



REGLEMENT DU JEU SPINNING CHALLENGE LIDL

(du 14 au 21 novembre 2021)

Article 1 - Organisation du Jeu

LIDL, dont le siège social est situé 72 avenue Robert Schuman, 94533 RUNGIS CEDEX (France), organise un jeu interne « Spinning challenge : quel collègue handifriendly êtes-vous », conçu et hébergé par la société Ariane Conseil.

Ce jeu interne est organisé du 14 novembre à 23h59 jusqu'au 21 novembre 2021 à 23h59. Il a pour objectif de sensibiliser les collaborateurs de LIDL au sujet du handicap, de manière ludique.

Les collaborateurs sont invités à répondre à 10 questions sur le thème du handicap afin de tester leurs connaissances sur le sujet et de gagner des points à chaque bonne réponse.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert exclusivement aux salariés de LIDL. Les participants pour être éligibles aux cadeaux doivent être salariés sur la période du jeu du 14 au 21 novembre 2021.

Sont exclus de toute participation au jeu et du bénéfice de toute gratification, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

 Les personnes qui auront joué par délégation, pour d'autres personnes qu'ellesmêmes.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement dans sa totalité.

Article 3 - Modalités de participation au jeu

Pour participer au jeu-concours, chaque salarié devra :

S'inscrire, sur la page d'accueil de la plateforme du jeu via le lien suivant : https://lidletlehandicap.arianeconseil.online/ qui sera accessible sur l'intranet, ou par un autre support de communication interne.

Répondre aux 10 questions et obtenir un maximum de points.

NB: Le nombre de points par bonne réponse est variable selon les questions et si le participant invite des collègues à participer, il remportera 200 points supplémentaires (dans la limite de 3 invitations).

La responsabilité de LIDL ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, lié aux caractéristiques même d'Internet. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les participants pourront jouer plusieurs fois, cependant seul le premier score sera retenu pour le classement final.

Article 4 - Désignation des gagnants

Les 5 participants ayant obtenus le meilleur score par DR, remporteront chacun une paire de baskets de la marque CAVAL (parmi 3 modèles proposés).

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué par la société qui héberge le jeu : Ariane Conseil.

La valeur unitaire des lots est la suivante :

> 129€

Le lot n'est pas cessible à quelque titre que ce soit. Le gagnant ne pourra pas réclamer sa contre-valeur en euros. Dans l'hypothèse où le lot s'avérait indisponible, LIDL le remplacerait par un lot comportant les mêmes caractéristiques d'une valeur égale ou supérieure.

En outre, LIDL décline toute responsabilité pour tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur lot.

Article 5 - Information des gagnants - remise des lots

Les gagnants seront informés individuellement par LIDL, par e-mail sur leur adresse courriel professionnelle ou par téléphone ou via leur manager, dans les 15 jours suivant la fin du jeu. La date et le lieu de la remise du lot seront précisés ultérieurement par LIDL.

Article 6 - Droits de LIDL

LIDL se réserve le droit de contrôler les coordonnées des participants ainsi que du gagnant avant la remise de son lot, le gagnant devant justifier de son identité et de son statut de salarié. Ces contrôles seront effectués dans le strict respect de l'article 9 du Code civil. Tout renseignement falsifié, frauduleux, faux, mensonger, incorrect, inexact entraîne l'élimination/annulation de la participation et la non-attribution du lot, le cas échéant.

Article 7 - Circonstances exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles étrangères à sa volonté, LIDL pourra, sans engager sa responsabilité ni devoir aux participants aucune indemnité de quelque nature que ce soit, écourter, proroger, reporter la période de participation voire modifier les conditions du jeu ou annuler le présent jeu.

Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des lots, les gagnants ne pourront rechercher la responsabilité de LIDL et/ou des sociétés distributrices des lots ou demander leur contre-valeur en euros.

LIDL se réserve le droit, en cas de force majeure ou fortuit, indépendant de sa volonté, de modifier, d'interrompre, d'annuler ou de reporter ce jeu à tout moment sans préavis, sans que cette disposition puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement ou remplacement des cadeaux par des lots de même valeur.

LIDL pourra annuler tout ou partie du jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu concours ou de la détermination du (des) gagnant(s). Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la(les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 8 - Acceptation du règlement

La participation au présent jeu emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Toute interprétation du présent règlement, y compris les cas non prévus, seront tranchés souverainement par LIDL. Toute falsification des données entraînera l'exclusion du participant.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les informations personnelles sont traitées par Lidl France afin de permettre une restitution des gagnants du jeu. Vos données peuvent être communiquées à vos Responsables SQVT Régionaux (RSR) ainsi qu'à des prestataires externes en charge de la mise en œuvre du traitement ou à des tiers autorisés dans le cas de requêtes par les autorités compétentes.

Les champs marqués « (Nécessaire) » sont obligatoires. A défaut de les renseigner, le traitement ne pourra pas être effectué.

Vos données personnelles sont conservées pendant 2 mois.

Dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, vous pouvez également retirer ce consentement à tout moment.

Ces droits s'exercent en écrivant à notre délégué à la protection des données en envoyant votre demande à protection.donnees@lidl.fr ou, par voie postale, au Service protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 72 avenue Robert Schuman, CS 80272, 94533 RUNGIS CEDEX 1. Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Fait à RUNGIS Le 12/10/2021